

Pour une métropole lilloise dépolluée de la pub

Communiqué de Presse de Résistance à l'Agression Publicitaire – Lille Métropole, du collectif des Déboulonneurs de Lille et de la commission antipub de Nuit Debout Lille

Nos mouvements luttent conjointement contre les effets négatifs du système publicitaire sur l'environnement et les citoyens. Pour ce faire, **nous sensibilisons les citoyens et les pouvoirs publics et dénonçons notamment les publicités illégales, imposées ou manipulatrices.**

Depuis 2013, **un règlement local de la publicité intercommunal (RLPi) est en préparation au niveau de la métropole lilloise.** Pour rappel, ces règles ne portent pas **sur les contenus mais sur les supports publicitaires (panneaux, écrans, bâches, etc.), leurs propriétés (dimensions, luminosité, etc.) et leur emplacement.** Ce règlement va remplacer celui de chaque commune et fixer les règles de publicité dans la métropole. L'enjeu est donc de taille pour les habitants, étant donné que leur cadre de vie va s'en voir directement impacté.

Au cours de cette procédure, la métropole lilloise doit consulter les avis de ses habitants. Voici les principales propositions que nous avons adressées à la métropole visant à **diminuer considérablement la taille et la densité des dispositifs publicitaires et à interdire les dispositifs lumineux, notamment les écrans :**

1. Publicité

- **Mobilier publicitaire : Limitation de la surface unitaire maximale des dispositifs publicitaires à 2m².**
Pour préserver le cadre de vie avec une publicité moins imposée aux habitants et visiteurs.
- **Luminosité : Interdiction des écrans numériques et dispositifs d'éclairages d'affiches publicitaire.**
Afin d'éviter le gaspillage énergétique et la pollution lumineuse.
Pour préserver le cadre de vie avec une publicité moins imposée aux habitants et visiteurs.
- **Densité : Limitation à un dispositif à l'intérieur d'un linéaire de 200 mètres dans chaque sens de circulation.**
Pour préserver le cadre de vie avec une publicité moins imposée aux habitants et visiteurs.

2. Enseignes

- **Luminosité : Extinction des enseignes lumineuses lorsque l'établissement est fermé, ainsi qu'en journée entre 9h et 17h.**
Afin d'éviter le gaspillage énergétique et la pollution lumineuse.

3. Zonage

- **Culture et éducation : Interdiction de la publicité dans un périmètre de 200 mètres autour des établissements scolaires, monuments, musées, zones classées au code de l'environnement...**

Les champs éducatifs, culturels, patrimoniaux et à valeur environnementale ne peuvent être utilisées à des fins commerciales (nous nous mobilisons d'ailleurs en ce moment contre la pub géante installée sur le Palais des Beaux-Arts : <http://lille.antipub.org/pba/>).

Le projet de délibération du conseil (en pièce-jointe) prévoit dans son orientation n°3 d' « assouplir l'interdiction de publicité dans certains lieux protégés [...] :

- A minima, pour les abris voyageurs
- Pour tout ou partie des mobiliers urbains publicitaires
- Pour tout ou partie des autres types de publicité. »

Nous voyons dans cet assouplissement une porte ouverte à un règlement laxiste, prêt à abandonner les lieux protégés (patrimoine architectural, urbain et paysager) à l'invasion publicitaire. Nous appelons à ce que cette orientation soit abandonnée au plus vite et veillerons particulièrement sur ce point.

En ce moment, les conseils municipaux sont amenés à débattre des orientations du futur RLP métropolitain, nous les appelons à se préoccuper des impacts de la publicité sur les habitants, y compris les plus jeunes, et à se prononcer en conscience. Nous nous tenons disponibles pour dialoguer au sujet de la publicité avec les membres des conseils municipaux et métropolitains et plus largement les habitants.

Résistance à l'Agression Publicitaire – Lille Métropole

Le collectif des Déboulonneurs de Lille

La commission antipub de Nuit Debout Lille

Contact : 06 62 01 30 83 (Fabien Delecroix) / contact.lille@antipub.org

Note : voir aussi l'article <http://lille.antipub.org/rlpi/> sur notre site pour des illustrations de ces propositions.